



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-75755>

Département(s) de publication : **57**

Annonce n° **24-75755**

Services

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Com d'Agglomération du Val de FENSCH

Correspondant : Direction de la commande publique

Adresse : 10 rue de Wendel, 57705 HAYANGE

Coordonnées :

Téléphone : 0382868181

Courriel : commande.publique@agglo-valdefensch.fr

Adresse internet : <http://agglo-valdefensch.fr>

Adresse internet du profil d'acheteur : <http://marchespublics-matec57.fr>

Section 2 - Description du marché

Objet du marché : Réalisation du plan de préservation et de valorisation d'un espace naturel sensible - Vallon du Conroy et affluents

Section 3 - Caractéristiques du marché

Caractéristiques principales : La présente consultation a pour objet une prestation de service en vue de réaliser un plan de gestion visant à pérenniser ou restaurer la zone humide constituée par le vallon du Conroy et ses affluents. Le vallon humide du Conroy et de ses affluents constitue un " Espace Naturel Sensible ", localisé à cheval sur deux départements, la Moselle et la Meurthe-et-Moselle et se trouve en frange de cinq Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) possédants les compétences GEMAPI et/ou Aménagement et gestion des sites remarquables espaces naturels sensibles Les objectifs qui seront rechercher dans la définition de ce plan de gestion comprennent : 1. Gestion conservatoire 2. Maîtrise foncière 3. Ouverture au public 4. Adaptation aux changements climatiques Dans le cadre de son Contrat de territoire Eau Climat (CTEC), signé le 9 juillet 2021, la CA du Val de Fensch sur impulsion de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse a initié une réflexion concernant l'établissement d'un plan de gestion conjoint avec les EPCI voisins et porte cette étude par délégation de maîtrise d'ouvrage. L'objectif est global sur le territoire et pour chaque EPCI partenaires, préserver la fonctionnalité des zones humides afin de mieux gérer le cycle de l'eau tout en préservant la biodiversité. La convention de groupement de commande signée le 10 octobre 2022 entre la CA du val de Fensch, la CA Portes de France Thionville et la CC Orne Lorraine Confluences fixe les règles de fonctionnement du groupement notamment liées à la passation, à l'exécution technique et financière

du présent marché. Elle désigne comme coordonnateur de groupement la Communauté d'agglomération du Val du Fensch. L'acheteur exécute la procédure et agit aussi au nom de : - Communauté d'Agglomération Portes de France - Thionville, 4 avenue Gabriel Lippmann, 57972 YUTZ - Communauté de communes Orne Lorraine Confluences, 1 place du Général Leclerc, 54580 AUBOUE

Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) : Le marché est estimé à 80 000 euros HT

Section 4 - Durée du marché ou délai d'exécution

24 mois à compter de la notification du marché.

Date prévisionnelle de début des prestations (fournitures/services) : 02/09/2024

Section 5 - Conditions relative au marché

Cautionnement et garanties exigés : Une garantie à première demande sera exigée pour le versement de l'avance prévue au marché.

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : Contrat de territoire Eau Climat (CTEC) avec l'Agence de l'Eau Rhin Meuse, subvention à hauteur de 80 % Fonds propres des 3 Établissements publics conformément à la répartition définie dans la convention de groupement de commandes

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'entrepreneurs, de fournisseurs ou de prestataires de services : Le groupement pourra prendre la forme soit d'un groupement conjoint, soit d'un groupement solidaire. Quelle que soit la forme juridique du groupement retenue par les candidats, la composition du groupement devra être détaillée et l'un des opérateurs économiques membre du groupement sera désigné comme mandataire. Les opérateurs économiques sont autorisés à candidater en agissant à la fois en qualité de candidat individuel et de membre d'un groupement. Les opérateurs économiques sont autorisés à candidater en qualité de membres de plusieurs groupements. Un même opérateur économique ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché public.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.

Section 6 - Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat

Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire
- Déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique ou, pour les marchés publics de défense ou de sécurité, qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles L. 2341-1 à L. 2341-3 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2341-5 du code de la commande publique (si cette déclaration n'est pas déjà demandée dans le cadre du formulaire DC1, ci-après)
- Déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il est en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. ;5212-1, L. 5212-2, L. 5212 5 et L. 5212-9 du code du travail, concernant l'emploi des travailleurs handicapés
- Si le candidat est établi en France, une déclaration sur l'honneur du candidat justifiant que le travail est effectué par des salariés employés régulièrement au regard des articles L. ;1221-10, L. 3243-2 et R. 3243-1 du code du travail (dans le cas où le candidat emploie des salariés, conformément à l'article D. 8222-5-3° du code du travail)

- Si le candidat est établi ou domicilié à l'étranger, une déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il fournit à ses salariés des bulletins de paie comportant les mentions prévues à l'article R. 3243-1 du code du travail, ou des documents équivalents

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années
- Présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique
- Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)
- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)

Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOT11) :

- Les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D. 8222-8 du code du travail
- Si l'attributaire est établi en France, les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou un état annuel des certificats reçus
- Si l'attributaire est établi dans un Etat autre que la France, un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine. Lorsqu'un tel certificat n'est pas délivré par le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment, ou dans les Etats où un tel serment n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant l'autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays
- Si les documents fournis par le candidat ne sont pas établis en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté

Section 7 - Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- Critère 1 - Valeur technique : 50%
- SC1.1 - Méthodologie de compréhension et de réalisation de la mission : 20%
- SC1.2 - Moyens humains et matériel, expérience et qualification des intervenants affectés spécifiquement à la mission : 15%
- SC1.3 - Délai d'intervention détaillé par phase et respect du planning : 10%
- SC1.4 - Développement durable : 5%
- Critère 2 - Prix : 50%

Section 8 - Mode de passation du marché

Type de procédure : procédure adaptée

Section 10 - Conditions de délai

Date limite de réception des offres : 30/07/2024 à 16:00

Délai minimum de validité des offres : 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Section 11 - Autres renseignements

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : 2024-01-020

Renseignements complémentaires : Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont précisés dans le règlement de la consultation. Les candidats qui recourent à un format autre que ceux listés dans le règlement de la consultation devront, sous peine d'irrecevabilité des candidatures concernées, mettre à la disposition de la personne publique les moyens de lire les documents en question. La réglementation ne fait plus obligation à l'opérateur économique de signer son offre lors du dépôt des plis. Si l'acheteur décide de procéder à des négociations, le délai de validité des offres démarre à compter de la date de remise des offres finales.

Section 12 - Adresses complémentaires

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus : Communauté d'agglomération du Val de Fensch

Contact : direction de la commande publique

Coordonnées :

Courriel : commande.publique@agglo-valdefensch.fr

Adresse internet : <http://marchespublics-matec57.fr>

Adresse à laquelle les offres/candidatures/demandes de participation doivent être envoyées :

Coordonnées :

Adresse internet : <http://marchespublics-matec57.fr>

Conditions de remise des offres ou des candidatures : La remise des plis par voie électronique est obligatoire, les plis papiers seront écartés sauf en ce qui concerne la copie de sauvegarde. Les candidats doivent transmettre leur candidature et leur offre par voie électronique sur le profil d'acheteur à l'adresse URL suivante : <http://www.marchespublics-matec57.fr>. Le fuseau horaire de référence est celui de (Gmt+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 28/06/2024